Le Trait d'Union

Petit périodique d'informations communales (n° 88 – avril 2021)

L'ÉDITO DU MAIRE

Suite au dépôt du dossier de candidature de notre commune en janvier dernier, le préfet a autorisé l'ouverture d'un centre de vaccination temporaire à la salle polyvalente les samedi 27 et dimanche 28 mars. À destination principalement des personnes de 75 ans et plus, ce centre a accueilli également des habitants des villages voisins (Annoix, Lissay-Lochy, Saint-Just, Senneçay, Soye-en-Septaine, Vorly). La commune a été dotée de 180 doses du vaccin Moderna pour cette première vaccination et le rendez-vous est déjà pris pour les secondes injections qui auront lieu les 24 et 25 avril.

Cette opération a été possible grâce aux médecins du cabinet médical, à la pharmacienne, aux infirmiers et infirmières libéraux, en poste en milieu hospitalier ou retraitées de la commune. La logistique a été assurée par les élus du conseil municipal avec la participation bénévole des sapeurs-pompiers du centre de secours de Plaimpied. Je remercie très chaleureusement tous les participants d'avoir assuré la réussite de cette opération. Grâce à leur engagement et leur professionnalisme, les habitants les plus âgés et les plus vulnérables de notre commune ont pu recevoir un vaccin pour se protéger et lutter contre l'épidémie de coronavirus.

Sur un autre sujet, pour une information plus rapide et plus réactive via les réseaux sociaux, la municipalité a décidé de créer une page facebook. Ce moyen viendra compléter la communication plus classique par le Trait d'Union et le site internet.

Votre maire, Patrick Barnier

RETROUVER LES INFORMATIONS PRATIQUES DE LA COMMUNE SUR

facebook

Mairie de Plaimpied-Givaudins

Mentions légales : Mairie de Plaimpied-Givaudins - 1, rue Saint-Martin - 18340 Plaimpied-Givaudins
Directeur de publication : Patrick Barnier - Rédaction : D. Lambert, M.-A. Landré, C. Chenu, bureau du TCPG, bureau de la crèche, F. Gayrard, Y. Kucej, CACPG

Informations diverses

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée le samedi 3 avril.

Inscription sur les listes électorales

Les 13 et 20 juin prochains, les élections départementales et régionales devraient avoir lieu.
Pour pouvoir voter à ces scrutins, vous avez jusqu'au vendredi 7 mai pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Pour cela, il vous faudra vous rendre dans votre mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Dans le cas d'un changement d'état civil (divorce ou mariage), vous devez fournir un justificatif afin que nous procédions à la modification sur la liste électorale. De même si vous habitiez la commune et que vous avez déménagé et avez une nouvelle adresse à Plaimpied-Givaudins, vous devez nous fournir un justificatif de votre nouveau domicile.

Qualité de l'eau

L'ARS effectue régulièrement des contrôles de la qualité de l'eau potable sur la commune.
Le dernier prélèvement effectué le 1er mars répond aux limites de qualité et a donné les résultats suivants :

- chlore libre : < 0,03 mg(Cl2)/L
- pH : 7,69 (doit être compris entre 6,5 et 9)
- ammonium (en NH4) : < 0,05 mg/L
- escherichia coli/100ml - MF : <1 n/100mL
- conductivité à 25°C : 497 µS/cm

Du côté de l'agglomération

Du côté de la crèche

Un atelier d'éveil musical a désormais lieu à la crèche tous les jeudis matin de 10h à 11h avec Marie.
Il est ouvert aux assistantes maternelles ainsi qu'aux enfants et parents habitant sur la commune et alentours.
Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à l'association.
Le nombre de places est limité. L'inscription est donc obligatoire.

Renseignements auprès de l'équipe professionnelle ou d'Élodie au 09 83 73 38 32.

Cette action est entièrement financée par le CACPG de Plaimpied-Givaudins.
Merci à eux de nous permettre de proposer cette nouvelle activité.

Ne pas jeter sur la voie publique – imprimé par nos soins

Les nouvelles des services périscolaires

Pour l'accueil périscolaire :
La plupart des activités proposées aux enfants en partenariat avec les associations ou particuliers bénévoles de la commune au sein de l'accueil périscolaire ont dû être stoppées dans le cadre de la lutte contre la Covid. Malgré tout, l'équipe d'animateurs se réorganise et propose chaque soir à deux classes de l'école élémentaire des jeux collectifs et à une ou deux classes de l'école maternelle : jeux sportifs, jeux de société, activités manuelles. Ces jeux ont lieu soit en extérieur soit dans la salle de motricité.

Pour la restauration scolaire :
Concernant le temps méridien dans la cour entre les deux services de restauration, l'équipe s'attache à proposer un maximum de choses : animation de jeux collectifs ou jeux mis à disposition. En cas de temps de pluie, les classes sont séparées dans les salles d'accueil (selon les espaces déjà établis durant les temps d'accueil périscolaire), dans la salle de motricité et dans le préau fermé.
Concernant le nouveau prestataire pour les repas, les enfants sont, pour le moment, mitigés sur certains plats comme la brandade de poisson ou les samoussas. Ce sont des plats nouveaux avec des nouvelles saveurs que les enfants ne connaissaient pas encore. Par contre, les accras, les petites carottes entières chaudes, le gratin de pâtes trois fromages, le taboulé, ou les escalopes moelleuses par exemple ont été très appréciés. La présence de yaourt déjà sucré permet de limiter l'usage du sucre ce qui convient au personnel de service.

Pour l'accueil de loisirs du mercredi :
Pour cette période mars-avril, les animateurs mènent auprès des enfants des activités sur le thème des animaux.

Paroles d'enfants :
Durant l'accueil de loisirs du mercredi, enfants de maternelle et animateurs étaient en train de ranger lorsqu'un des enfants, Noé s'écrit : « Angélique, il y a une pastèque par terre ! » « Euh non Noé, c'est un pastel » .

Inscriptions Scolaires

Pour la rentrée scolaire 2021/2022, vous devez impérativement inscrire vos enfants à la mairie avant toute démarche auprès de l'école. Nous vous délivrerons une attestation qui vous sera demandée pour l'inscription de vos enfants auprès des directrices des écoles maternelle et élémentaire.

1—Inscriptions en mairie

Elles auront lieu mercredi 19 mai et mercredi 26 mai de 16 h à 18 h en mairie.
Vous devez vous munir des photocopies du livret de famille (parents et enfant(s)) et d'un justificatif récent de domicile. Si vous n'êtes pas domicilié sur la commune, vous devez, en plus, présenter la demande de dérogation signée par la commune de domiciliation. Si besoin, vous devez fournir une photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant justifiant le responsable légal.
Avec le justificatif qui a été délivré par la mairie, vous pourrez procéder à l'inscription de vos enfants à l'école maternelle ou élémentaire.

2—Inscriptions à l'école

Pour la maternelle, elles auront lieu le vendredi 28 mai de 8 h 30 à 18 h ou sur rendez-vous au 02 48 25 65 10.
Vous devez vous munir du certificat d'inscription délivré par la mairie, d'une photocopie du livret de famille, du carnet de vaccinations, et le cas échéant, du jugement de divorce concernant la garde de l'enfant justifiant le responsable légal.

Pour l'élémentaire auront lieu le vendredi 21 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le vendredi 28 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le lundi 31 mai de 16 h 30 à 18 h.
Vous devez prendre rendez-vous avec Mme Chauvin, directrice au 02 48 25 64 93.
Vous devez vous munir du certificat d'inscription délivré par la mairie, d'une photocopie du livret de famille, du carnet de vaccinations, du certificat de radiation de l'ancienne école et le cas échéant, du jugement de divorce concernant la garde de l'enfant justifiant le responsable légal.

Prolongement de la voie verte rue de la Paille

La voie cycles et piétons rue de la Paille s'étend actuellement depuis le bourg jusqu'à la salle polyvalente. Cet aménagement va être prolongé jusqu'au lotissement de La Paille.

Le projet intègre la rénovation du parking du stade qui sera couvert en enrobé noir, et la réalisation de la voie verte appelée aussi cheminement doux, des deux cotés de la rue de La Paille pour la circulation des piétons et cyclistes en sécurité.
Cette voie (en orange sur le plan) sera constituée d'une grave naturelle liée et compactée que l'on appelle stabilisé renforcé. Les noues qui permettent l'écoulement des eaux de pluie seront engazonnées (en bleu sur le plan).

Le projet d'un montant estimé à 370 000 euros hors taxe sera financé à environ 45% par l'État et la région. Le début des travaux est prévu pour le mois de juin.

A défaut de pouvoir organiser une réunion avec les riverains, nous vous invitons à nous adresser vos éventuelles questions ou remarques sur ce projet par courriel à l'adresse suivante :
mairiedeplaimpied@wanadoo.fr

Le plan est consultable en mairie.

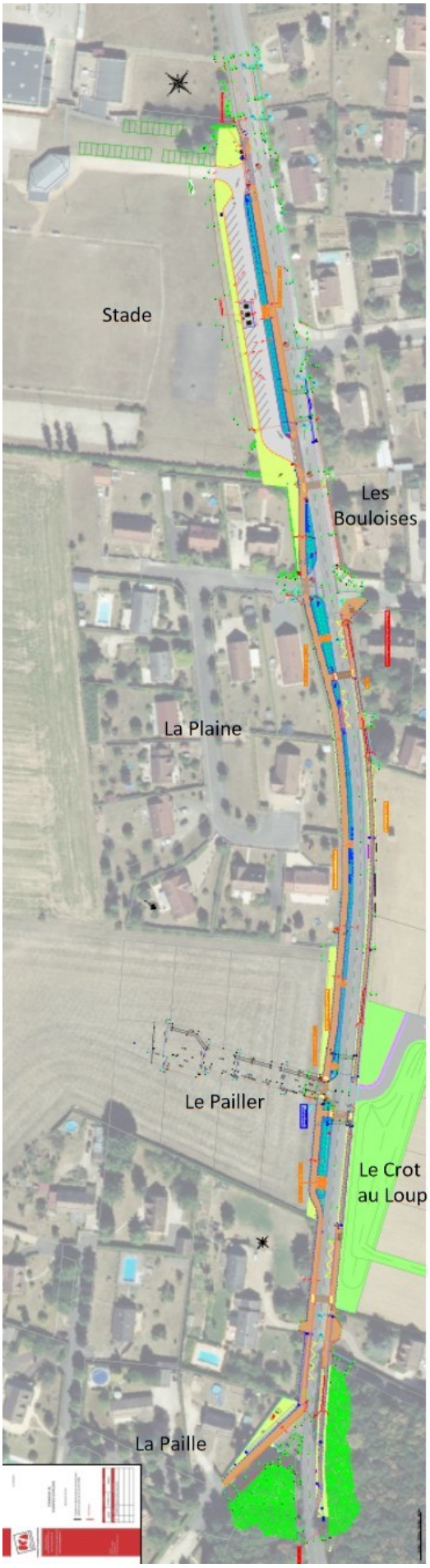

Incivilités

Malheureusement, nous constatons et certains d'entre vous nous l'ont signalé, de plus en plus d'incivilités en tout genre dans notre commune.

Dégradations dans l'espace public :

Comme vous pouvez le voir sur les photos ci-contre, graffitis et déchets en tout genre dénaturent et gâchent notre patrimoine communal. Au-delà de l'aspect répréhensible au regard de la législation, ces actes entraînent des charges supplémentaires pour la collectivité, qu'il s'agisse de temps de travail pour nos agents techniques ou de frais liés à l'intervention d'entreprises de nettoyage.

Affichage sauvage :

Plusieurs affichages dits « sauvages » ont récemment été constatés. Le code de l'environnement interdit ces pratiques et donne pouvoir au maire de faire procéder à la suppression immédiate de cette publicité.

Dans tous les cas, un affichage sur le domaine public, pour une manifestation, une publicité, une communication syndicale, etc., doit être autorisée par la mairie. L'affichage si il est autorisé, ne doit en aucun cas être trop encombrant, ou gêner la libre circulation piétonne, routière ou autres, et doit impérativement être enlevé sitôt l'événement terminé.

Nuisances sonores :

Veillez s'il vous plait à la tranquillité de votre voisinage et ne laissez pas votre chien aboyer de façon continuelle !

Le code de la santé public dispose *qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité*.

Chiens en laisse :

Il est rappelé que les chiens classés « dangereux » de catégorie 1 et 2 doivent être tenus en laisse sur l'espace public. Les chiens se promenant « en liberté », doivent absolument être sous la surveillance de leur propriétaire qui doivent pouvoir les maîtriser en toute circonstance. Pour des raisons de bien-vivre ensemble, un chien non tenu en laisse ne doit pas importuner autrui et, surtout, s'il se montre agressif envers une personne ou un autre animal, doit aussitôt être maîtrisé par son propriétaire.

TCPG : reprise avec un protocole Covid

Activités Jeunes : le protocole Covid19 allégé pour la population "jeunes", a autorisé la reprise des enseignements en extérieur depuis janvier 2021. Ainsi les cours "jeunes" se déroulent normalement depuis le début de l'année. Afin d'anticiper le rattrapage des séances manquantes sur la saison 2020-2021, le TCPG informe les jeunes adhérents que :

- l'enseignement sera assuré pendant la totalité des congés de printemps (mercredi et samedi matin, sur les créneaux horaires habituels) ;
- des réflexions sont menées pour l'organisation de cours de rattrapage sous forme de stages ;
- les familles concernées seront informées par mail.

Activités Adultes : l'enseignement est toujours perturbé par le couvre-feu instauré :

- des réflexions sont menées pour rattraper les séances sur des créneaux en journée le week-end et ce durant la période du couvre-feu ;
- ces activités ne pourront se dérouler que sur les terrains extérieurs ;
- les adhérents concernés seront tenus informés de la suite donnée.

Tennis "libre" ou de "loisir" : tous les adhérents sont autorisés à réserver les terrains extérieurs à titre "individuel". Ces réservations se font via l'application TEN'UP.

Encore un peu de patience pour le retour à une situation normale, prenez soin de vous. A très vite sur les terrains.

Le Président, les membres du bureau, les éducateurs

USPG

Le 14 février, M. Giraud, président de l'USPG et représentant le sponsor Patifrais, a remis, en présence des membres du club et de leurs familles, un nouveau jeu de maillots et de shorts au couleur du club à l'équipe féminine. Rappelons que l'équipe féminine est en entente avec le club de Saint-Germain du Puy et n' avait pas d'équipement aux couleurs du l'USPG pour jouer à domicile. A cette occasion, le président a félicité les filles pour leur implication et remercié leurs dirigeants.

Si vous êtes intéressée par la pratique du football féminin, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe.
Contact :
Jean-Luc Périchon
06 65 67 03 51

CACPG – Patrimoine et Jean Sautivet

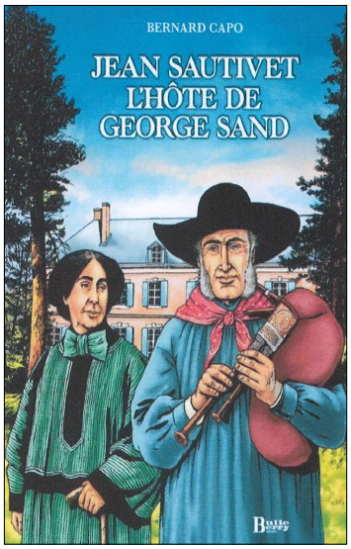

L'auteur-dessinateur de bande dessinée berrichon Bernard Capo a imaginé la rencontre du joueur et facteur de cornemuses plaimpiedois et de l'écrivaine Georges Sand de Nohant-Vic (Indre).

Les deux personnages sont de la même génération, ils ont en commun l'amour de la musique. C'est un dialogue sur leurs vies respectives. Elle, éduquée et engagée, lui gens de peu et quasi inconnu (sauf des Plaimpiedois).

Achat groupé possible par le Centre Artistique et Culturel si commande avant le 8 mai dernier délai.

Paiement de 16 € par album, si possible en chèque au nom de « Cornemuses du Berry » à fournir à Bernard Delsard (06 75 93 31 65) ou Jean-Régis Pichon (02 48 25 69 78) (cacpg@orange.fr).

Nous assurerons une permanence devant la mairie le 29 mai 2021 de 10h00 à 12h00 (salle de musique du CACPG, parc de la mairie de Plaimpied-Givaudins)

Vous pouvez aussi retrouver Jean-Sautivet sur le site internet qui a été créé en 2020 par le Centre Artistique et Culturel et la mairie de Plaimpied-Givaudins.

https://jeansautivet.wixsite.com/cacpg

Ne pas jeter sur la voie publique – imprimé par nos soins

Du côté des associations

CACPG - jardin partagé

Déjà ou enfin le printemps. Après une période très humide en février, l'eau, tranquillement, s'évacue et la terre des marais est bientôt prête à recevoir les premières graines ou les premiers plans de légumes.

Nous proposerons, aux futurs jardiniers, des bandes de culture d'environ 1 mètre sur 9 mètres.
Ils pourront l'exploiter à leur convenance ou partager le travail sur des zones de production de légumes et fleurs dont nous partageons la production.
Si vous êtes intéressés pour vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous contacter :
cacpg@orange.fr ou Jean-Régis Pichon 02 48 25 69 78.

Les professionnels de santé

Ouverture du cabinet de psychologie de Madame d'Andréa, à la ZAC du porche.
Avec mon expérience professionnelle en institutions et en cabinet privé, je vous propose de vous recevoir dans mon nouveau bureau de psychologie clinique à la ZAC du Porche à Plaimpied-Givaudins.
Thérapies courtes pour enfants, adolescents, adultes, couples, familles.
Gestion du stress, anxiété, angoisse, manque de confiance en soi, deuil, séparation, phobies, burn-out, difficultés dans le monde du travail, challenge sportif.
Consultation sur rendez-vous de 40 à 45 minutes.
Prix de la séance : 50 euros.
Suivi personnalisé avec un travail sur soi entre les séances.

MIGEON D'ANDREA Anne-Marie, Psychologue clinicienne
Diplômée d'état, Université Paris VII en 1999.

Du côté des commerces

Bistrot de l'Abbaye

En raison de la modification horaire du couvre-feu, les horaires de vente à emporter et livraison sont légèrement modifiés.

INFORMATIONS

Vente à emporter

Vendredi : 11h à 13h et 17h à 19h
Samedi : 11h à 13h et 17h à 19h
Dimanche : 11h à 13h

Livraison (sur Plaimpied-Givaudins)

Vendredi et Samedi : 19h30 à 21h
- Commande min. 45 mn d'avance
- Minimum commande : 20 €
- Frais de livraison : 1.5 €

Merci de commander par téléphone au 02.48.26.55.32 ou sur notre site Click&Collect.

Menu foodtruck et nouveautés à découvrir sur :
www.bistrotdelabbaye.fr , pages facebook et instagram

Ne pas jeter sur la voie publique – imprimé par nos soins

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Vous avez entre 15 et 17 ans et vous avez la nationalité française? Vous voulez vous engager dans un projet de cohésion nationale ? Alors le service national universel (SNU) s'adresse à vous !

Le SNU, c'est quoi ?

"Le SNU c'est un temps de rencontre, de toutes les jeunesses françaises, afin de construire une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. C'est un projet qui vise à faire partager par la jeunesse les principes, les valeurs et l'idéal de la République. Cette année, ce sont 25 000 jeunes qui seront pour la première fois partout en France, dans tous les départements," a déclaré Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Le SNU comporte trois phases : un séjour de cohésion de deux semaines, une mission d'intérêt général de 12 jours ou au minimum 84 heures perlées dans l'année et, vous pourrez ensuite poursuivre, si vous le souhaitez, par une période d'engagement de trois mois minimum.

En m'inscrivant, je m'engage à quoi ?

En vous portant volontaire au SNU, vous vous engagez à réaliser le séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021. Ce séjour aura lieu en dehors de votre département de résidence. Vous vous engagez également à réaliser une mission d'intérêt général au plus près de chez vous dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 20 avril : https://inscription.snu.gouv.fr/inscription

Pour toute question, contactez la mission SNU de la DSDEN de votre département :

CHER (18) Eric BERGEAULT : Tél. 02 36 78 37 54 - Courriel : eric.bergeault@cher.gouv.fr

GESTION DE VOS DÉCHETS

La communauté d'agglomération de Bourges Plus a lancé l'application « mon service déchets ». Cette dernière vous aide au quotidien dans la gestion de vos déchets, avec les consignes de tri, les points d'apport et les déchèteries les plus proches, et des idées de recyclage et de réduction de vos déchets.

Recyclable, non recyclable ? Je ne me pose plus la question grâce au scan du code-barres des emballages de mes produits agro-alimentaires.

Chaque geste de tri c'est un geste pour l'environnement. L'appli comptabilise le nombre d'emballages scannés et me donne en temps réel les économies de carbone réalisées.

En plus de la consigne de tri, mon service déchets me donne des informations nutritionnelles, les éventuels allergènes et additifs de tous mes produits scannés.

Poubelles vertes	Déchets ménagers
Poubelles jaunes	Emballages carton, métalliques, bouteilles flacons plastiques
Déchèterie de Saint-Just	Électroménager
	Cartons
	Métaux
	Bois, meubles
	Cartouches imprimantes
	Piles, batteries
	Pneumatiques
	Déchets verts (réservé aux particuliers)
	Gravas (réservé aux particuliers)
	Huile
	Tout venant (plastiques, polystyrène)
Déchèteries de Bourges	Idem à Saint-Just + peintures et amiante
Point d'apport volontaire	Bouteilles de verre
	Textiles, chaussures
Magasins de bricolage	Ampoules, néons
	Piles
	Petits appareils électroniques
Pharmacie	Petits et gros matériels médicaux
	Radiographie
	Lunettes
	Médicaments : comprimés gélules sachets sirops, suppositoires, pommades, spray, ampoules, patch
	Thermomètres à mercure

Ne pas jeter sur la voie publique – imprimé par nos soins